

Formations sanitaires et sociales –2014 – Région Auvergne
PRISE EN CHARGE DU COÛT PÉDAGOGIQUE
AIDE-SOIGNANT, AMBULANCIER, AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

Déposer mon dossier

1. Je m'inscris sur le site (sauf si j'ai déjà un compte)

NOUVEL UTILISATEUR ? Inscrivez vous !

Je choisis mon Identifiant et mon mot de passe ;

Détail Fiche Tiers

Je complète l'onglet

Identification

Il est inutile de renseigner la partie « RIB » sauf si je souhaite également faire une demande de bourse (cf. document d'information spécifique bourse).

Attention : il ne faut pas utiliser l'onglet DOCUMENT ; il est inutile à votre demande.

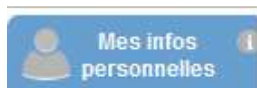
Ensuite je clique sur



Dans les 2 minutes qui suivent un mél m'est adressé pour la validation de création de mon compte

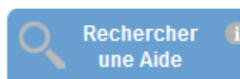
Si c'est un renouvellement de demande je vérifie les informations saisies

après avoir cliqué sur



2. Je crée mon dossier de demande de prise en charge.


Je clique sur



➤ sur **Prise en charge des formations niveau 5 - 2014** et sur

Déposer un Dossier

➤ je choisis mon école


➤ je clique sur  afin d'enregistrer mon dossier.

Il est conseillé d'enregistrer régulièrement les informations saisies.

➤ je saisis les informations demandées dans l'onglet « description » et « détails du demandeur » si mon statut ou la durée de la formation le nécessite.


➤ je vais au 3^{ème} onglet « pièce justificative et confirmation ». Selon ma situation, une ou plusieurs pièces me sont demandées. Je dois les numériser et les télécharger directement sur le site. Si je ne possède pas de scanner, j'utilise celui de l'école, spécialement prévu à cet effet.

➤ pour télécharger mes pièces, je clique sur « parcourir », je vais rechercher ma pièce, je la sélectionne puis je clique sur « ouvrir »,

➤ je clique sur 

➤ je fais de même si d'autres documents me sont demandés.

➤ je vérifie les informations saisies, puis je coche la case « Je certifie que les informations portées sont exactes ».

➤ si je pense ne plus avoir de modifications à effectuer sur mon dossier, je clique sur  pour valider ma demande.

Et ensuite ?

Votre dossier va être instruit par le Pôle Formations sanitaires et sociales du Conseil régional. Les informations et les pièces que comporte votre dossier vont être vérifiées. Si les instructeurs l'estiment nécessaire, des éléments supplémentaires peuvent vous être demandés par mél. Surveillez donc régulièrement votre boîte !

Parallèlement, votre école doit confirmer votre présence en formation.

Si votre dossier est complet et validé par l'école, il est examiné par le Comité technique, composé de représentants de Pôle emploi et de la Région. À l'issue de ce comité, vous recevez un courrier (remis par votre école) qui vous informe de la réponse faite à votre demande.

Si vous bénéficiez du financement Région/Pôle emploi pour la formation d'aide-soignant, ou de celui de la Région pour ambulancier et auxiliaire de puériculture, vous n'aurez pas d'argent à avancer ; votre école recevra directement le paiement de votre formation.

On reste en contact !

Par téléphone : 04.73.31.81.49

Par email : bfss@cr-auvergne.fr



**Le document attestant votre
inscription au Pôle emploi
doit être récent !**

**Moins de 3 mois à la date de
votre entrée en formation**